



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 mars 2022  
(OR. fr)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0016(COD)**

---

---

7217/22  
COR 1

**LIMITE**

**AGRILEG 32  
SEMENCES 6  
CODEC 294**

**NOTE POINT "I"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. Cion:	COM(2022) 26 final
N° doc. préc.:	6743/22 + ADD 1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en ce qui concerne sa période d'application et en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de céréales et des cultures productrices de semences de plantes oléagineuses et à fibres effectuées en Bolivie, et l'équivalence des semences de céréales et des semences de plantes oléagineuses et à fibres produites en Bolivie <i>- Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord</i>

---

L'objectif du document ST 7217/22 INIT devrait être libellé comme suit: « Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord ».